



CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'AUDIOVISUEL

Le Président

Paris, le 07 JAN 2009

Monsieur le Secrétaire National,

A la suite du tirage au sort qui s'est déroulé le 8 décembre 2008 au siège du Conseil supérieur de l'audiovisuel et après communication par France Télévisions de précisions quant aux horaires de diffusion, je vous confirme les dates de programmation des émissions d'expression directe concernant votre organisation pour l'année 2009 :

Émissions de quatre minutes sur France 2 :

Mardi 3 mars vers 0h30 → 0h00

Mardi 8 septembre vers 0h30

Émissions de deux minutes sur France 2 :

Mardi 19 mai 2009 vers 13 h 50

Mardi 17 novembre 2009 vers 13 h 50

Émissions de deux minutes sur France 3 :

Samedi 23 mai 2009 vers 17 h 50

Samedi 21 novembre 2009 vers 17 h 50

Émissions de cinq minutes sur France 3 :

Dimanche 09 août 2009 vers 11 h 20

Dimanche 20 décembre 2009 vers 11 h 20

Émissions de deux minutes sur France 5 :

Vendredi 22 mai 2009 vers 22 h 20

Vendredi 20 novembre 2009 vers 22 h 20

Émissions de quatre minutes sur France 5 :

Jeudi 05 mars 2009 vers 8 h 50

Jeudi 10 septembre 2009 vers 8 h 50

Émissions de cinq minutes sur France Inter :

Samedi 25 avril 2009 vers 19 h 55

Samedi 17 octobre 2009 vers 19 h 55